

## **Numérique : nouveaux usages, nouvelles interrogations**

*Pratiquement du jour au lendemain, des millions de salariés ou d'indépendants sont passés au télétravail, des millions de personnes se sont mises à l'enseignement à distance ou à la téléconsultation : jamais une telle évolution ne se serait produite si vite et avec une telle ampleur sans le confinement. Et du jour au lendemain aussi, mille formes de sociabilité en ligne se sont développées. Le tout, non sans inégalités : de compétences numériques, d'équipement et d'accès aux réseaux. Qu'en restera-t-il ?*

*Ces changements majeurs de la vie en société n'ont pu se produire que parce que l'infrastructure a globalement tenu. Mais cette situation impose aussi de réexaminer sa robustesse, sa capacité de porter des volumes d'activité considérablement accrus, et de résister à des risques techniques et à des agressions délibérées. Il s'agit bien de créer les conditions d'une réelle souveraineté numérique et de réévaluer notre dépendance aux grandes plateformes globalisées.*

*Demain, au sortir du confinement, se posera avec acuité une nouvelle question : celle de l'adoption éventuelle de techniques de suivi des personnes contaminées ou fragiles grâce à des applications sur leurs téléphones portables. L'enjeu en termes de libertés publiques est considérable.*

Afin de répondre partiellement à ces problématiques il me semble important de poser une question qui traite de la cohérence des décisions publiques et surtout de leur transparence vis à vis des citoyens. Pour illustrer ce point je vais évoquer deux situations vécues.

La première concerne l'achat d'un ordinateur portable Acer Aspire 15 sans aucune possibilité de choisir le système d'exploitation : Microsoft est installé d'office.

Lorsque environ un an plus tard j'ai voulu le mettre en service le logiciel m'a demandé de donner mon code PIN de téléphone portable. Comment Microsoft pouvait-il être détenteur de cette information ? J'en ai informé la CNIL qui m'a dit qu'elle notait ma réclamation après trois mois d'attente.

J'ai ensuite informé la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes en expliquant que Microsoft que j'avais contracté pour expliquer que je n'étais pas en mesure de me servir de mon appareil parce que le mot de passe que j'avais choisi lors d'un achat précédent et s'appliquant la version Windows 7 n'était plus reconnu avec Windows 10. La DGCCRF ne m'a pas répondu et Microsoft m'a donné la réponse suivante :

Numéro de dossier 1491441756

*Cher Monsieur Plaetevoet,*

*Mon nom est Bill du service client Microsoft. Je comprends que vous avez des difficultés pour accéder à votre compte Microsoft.*

*Afin de retrouver l'accès à votre compte, vous devrez réinitialiser le mot de passe de votre compte. Pour réinitialiser ce mot de passe, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://account.Live.com/password/reset>.*

*Si vous n'avez pas accès au numéro de téléphone enregistré, sélectionnez l'option indiquant que vous n'avez pas accès à cette information. Cela vous amènera vers notre formulaire de récupération de compte.*

*Le secret pour passer le processus de validation est de fournir le plus d'information possible. Pour les questions comportant plusieurs réponses, telles que le nom des dossiers Hotmail, sujets et contacts, fournissez 3 ou 4 réponses au lieu de 1. Fournissez tous les codes postaux auxquels vous pouvez penser. Soyez le plus précis possible dans vos réponses, ainsi vous serez plus susceptible de passer la validation.*

*Si vous réussissez à passer ce formulaire, vous recevrez un mail vous permettant de réinitialiser votre mot de passe.*

*Si besoin, vous pouvez trouver plus d'informations en cliquant sur <https://support.microsoft.com/fr-fr/help/17875/microsoft-account-reset-or-recover-password>.*

*Malheureusement ce formulaire est le seul moyen pour réinitialiser votre mot de passe, et retrouver l'accès à votre compte. Je comprends la frustration que cela peut impliquer, et j'imagine que ma réponse n'est pas celle que vous attendiez.*

*Ce dossier va maintenant être clos.*

*Veuillez nous excuser pour les désagréments occasionnés, and nous apprécions votre compréhension.*

*Bien cordialement, Bill K.*

Cet exemple montre notre vulnérabilité vis à vis d'opérateurs qui compte tenu de leur poids économique se soucient peu du respect des règles élémentaires d'équité et imposent des risques difficilement supportables à des utilisateurs dépendants et ne possédant pas les savoir nécessaires pour défendre l'obligation de service minimale et correspondant à leur rémunération.

Le second concerne la décision de prélever à la source l'impôt sur le revenu, décision qui implique deux restrictions à la liberté individuelle :

1. l'une de donner aux services fiscaux une autorisation de prélèvement sur le compte bancaire du contribuable au moment de la déclaration de revenus un montant indéterminé et de la même façon de prélever chez les organismes payeurs des montants qui eux mêmes ne sont pas précisés et qui laissent le contribuable dans le flou absolu sur sa situation de dette fiscale sauf à demander aux organismes payeur de fournir le montant de leur versement brut et de faire le calcul tous les mois
2. l'autre de permettre à l'employeur du fait de ses informations recueillies auprès des organismes sociaux d'être en mesure de peser sur la négociation salariale avec des informations patrimoniales ou tout simplement du ménage.

Il va sans dire que cette modification n'a pas de motivation économique claire et que les coûts informatiques liés à cette décision chez les organismes payeurs et chez les banques n'ont jamais été chiffrés.

Cette dépendance est d'autant plus considérable en raison des mesures de sécurités que les réglementation bancaire imposent et qui obligent les personnes à recourir pour réaliser leurs opérations à plusieurs appareils électroniques complexes dont les informations sont par le biais du cloud hébergées à l'étranger. Ainsi non seulement les données fiscales sont accessibles à l'employeur, mais plus probablement à des opérateurs incontrôlés. Je doute que les agents de l'administration fiscale soient en mesure de décrypter des logiciels rédigé en chinois ou en indiens.

Le second point qui me semble important de souligner et les difficultés de connexion dans les entreprises et dans les services de l'Etat comme celles rencontrées. l'an passé pour la déclaration de revenus sans parler de l'indisponibilité des service de télévision 'd'Orange en sont de prémisses est la vulnérabilité induite par le seul recours à l'informatique pour traiter ces problèmes.

Les faisceaux de lignes de transport d'électricité que l'on voit en grande banlieue converger sur la capitale sont en mesure de paralyser le pays au delà du COVIR19 en cas de tempête type 1999 ou d'attaque par quelques avions de chasse ou quelques terroristes.

En poursuivant sur cet aspect la pratique des lignes aériennes en matière de transport d'énergie constituent comme les château d'eau et les usines d'épuration des points de vulnérabilité considérables. La reconfiguration de ces réseaux trop concentrés constitue une démarche essentielle et qui le sera d'autant plus si l'on recours massivement à la motricité électrique en matière de logistique. Un système de rechargement par induction sur les grands axes dans un premier temps

Enfin le problème de suivi des personnes contaminée tel que posé implique que comme dans le confinement l'autorité centrale décrète des règles universelles ce qui dans une société complexe est

stupide car cela ipso facto implique des trafics et des répressions aveugles. Or on l'observe pour ce qui concerne l'usage des masques et les discussions qui se développent après que lors de son discours ait promis une disponibilité pour la semaine suivante que le problème est mal posé.

En raison du mode de contamination large mais de la faible mortalité induite, le confinement systématique est une mesure inadaptée qui a en outre des implications économiques catastrophiques. Comme je l'ai évoqué dans la première version de mon chapitre 17, les mesures de protections face à un virus sont bien plus variées que celles décrétées en centralisé et doivent être adaptées à la situation. Plutôt que de verbaliser les force de l'ordre devraient déterminer les lieux à risques et faire tester la présence du virus dans les espaces confinés et dans les espaces ouverts pour convenir avec les médecins des précautions raisonnables adaptées à chaque situation..

Les personnes mises au chômage pourraient être sollicitées pour assurer le respect des précautions si nécessaire. L'utilisation de ces informations par voie électronique devraient être sérieusement protégées.

Le problème des masques si l'on veut que cela soit efficace implique une consommation gigantesque à l'échelle du pays en raison de la faiblesse de la durée d'efficacité. L'état de la situation française qui a conduit à un détournement d'avion est caricaturale. Il convient de rester raisonnable et de ne pas accentuer la panique qui pointe. Protégeons en priorité les personnes contraintes à de nombreux contacts. Testons les personnes fragiles et stimulons leurs défenses.

Il n'est pas impossible que même le lavage des mains compte tenus de notre microbiote peaucier soit affecté. Les mains de mon ex-épouse infirmière de bloc étaient attaquées par les produits désinfectants étaient craquelées et crevassés à certaines périodes.

Le confinement ainsi que mentionné par un médecin à la télévision expose les personnels à des densités de virus bien plus forte que en milieu fermé normal et donc le confinement hospitalier est potentiellement en l'espèce contre productif et expose les soignants à des risques qui pourraient être atténués en milieux ouverts permettant d'exposer les virus aux UV. Le confinement familial est potentiellement porteur de contaminations inutiles.

Il est vraisemblable d'ailleurs que le marché de plein air soit largement plus sûr que le supermarché.\*

Il conviens donc que le suivi des personnes contaminées soient d'abord en instituant des mesure de renforcement de l'immunité et de limitation du confinement de façon a faire baisser la charge du virus et à lui opposer son microbiote. Les exemples de dérangement intestinaux rapportés sont vraisemblablement dus à la détériorations de la faune intestinale.

Ces données peuvent ainsi être traité par voie de traitement de données et donner sous bref délais des évolutions de terrain de la situation et l'adapter. L'ensemble des initiatives mentionnées dans les discours et l'absence d'information sur la pertinence des mesures prises en terme de coûts humains en situations diversifiée semblent laisser les acteurs dans l'incertitude et la pertinence du confinement questionnable.

L'horizon du vaccin est plus lointain que des test de dangersités selon les situations. La collecte de ces données n'est même pas disponible en milieu hospitalier.

Par contre le suivi par des moyens de surveillance électronique constitue une démarche qui entraîne des processus contraire au respect de la liberté individuelle dont les informations sont difficilement contrôlables. Les décrets de confinement et leur inadaptation à la réalité de terrain sont des aspects quelque peu inquiétant si ils sont gérés avec des moyen de calcul puissants. J'ai vécu des situations où les hiérarchies faisaient plus confiance à des statistique mal interprétées qu'à l'expertises de collaborateurs expérimentés et aux performances reconnues.

Ce type de mesure de surveillance rapproché doit faire l'objet d'une convention validé par le patient et ses proches indirectement impactés par la mesure avec offre d'une alternative. Il faut se rappeler que les erreurs de notation sur les prêts immobiliers US portaient sur des séries de plus d'un siècle.

De façon plus éthique et en liaison avec la réflexion portant sur le lien entre les humains et leur environnement devenant de plus en plus distendu, je voudrais introduire un autre aspect qui a trait aux relations entre humains.

L'informatique a introduit à l'échelle mondiale une restriction automatique d'une des richesses des cultures sociale, par la généralisation du mots de passe, le facteur confiance entre personne s'est atrophié.

Cette atrophie s'est réalisée de deux façons en ne laissant plus l'accès à une personne proche à un ensemble de données informelles qui sont le support de cette confiance. A l'opposé nombre d'humain laissent par ignorance ou par négligence ou manque de réflexion des informations personnelles, potentiellement utilisables à des fin de chantage ou de dévalorisation accessibles à tout un chacun. L'exemple ci dessus des documents requis pour une transaction immobilière plutôt que de sécuriser le plus faible le fragilise et permet au plus avisé de se dégager de ses responsabilités. Les contrats de titrisation à l'origine de la crise de 2009 en sont des exemples patents.

En conclusion, les capacités de traitement des données numérisées sont devenus des outils tellement puissant que nous ne sommes plus en mesure individuellement de juger de la pertinence des contenus. Les performances de l'intelligence dite artificielle vont rapidement devenir des références déifiées alors que la confiance dans le savoir faire des individus et leurs capacités d'intégrer des informations inconscientes qui régissent ses actes.

La gestion des informations qui ont conduit à des décisions méritant questions dans cette crise en sont une preuve. Plus les outils sont puissant, plus leur usage demande de prudence et pour l'information comme pour les usines produisant de l'énergie leur montée en puissance est un facteur de risques non pris en compte.